

Projet de loi relatif à la transposition de la directive (UE) 2016/2341 du Parlement européen et du Conseil du 14 décembre 2016 concernant les activités et la surveillance des institutions de retraite professionnelle (IRP) et modifiant la loi du 27 octobre 2006 relative au contrôle des institutions de retraite professionnelle, n° [3395](#)

La directive (UE) 2016/2341 du Parlement européen et du Conseil du 14 décembre 2016 concernant les activités de surveillance des institutions de retraite professionnelle (IRP), appelée directive IORP II, doit être transposée en droit belge.

Cette directive constitue une refonte de la directive 2003/41/CE du 3 juin 2003 concernant les activités et la surveillance des institutions de retraite professionnelle, appelée directive IORP I, qui avait été transposée en droit belge dans la loi du 27 octobre 2006 relative au contrôle des institutions de retraite professionnelle.

Le présent projet modifie donc la loi du 27 octobre 2006 afin de tenir compte de la directive IORP II et affine certaines dispositions contenues dans la loi. La loi du 2 août 2002 relative à la surveillance du secteur financier et aux services financiers est également modifiée en vue de se conformer à la directive IORP II. Le projet de loi insère notamment dans la législation belge, les nouvelles dispositions d'IORP II en matière de gestion transfrontalière.

Les dispositions de la directive IORP II en matière de gouvernance sont également insérées dans la législation belge.

Le projet de loi précise notamment les fonctions clés qui doivent être désignées au sein d'une institution de retraite professionnelle. Il s'agit de la fonction de gestion des risques, de la fonction d'audit interne, de la fonction de compliance et le cas échéant de la fonction actuarielle. La fonction de compliance n'est pas prévue par la directive IORP II mais est maintenue, étant déjà appliquée par les institutions de retraite professionnelle de droit belge.

Des dispositions concernant l'information aux affiliés potentiels, aux affiliés et aux bénéficiaires sont par ailleurs insérées dans la loi du 27 octobre 2006. Cela vise l'information au cours de la phase précédant l'affiliation, de la phase de constitution, de la phase qui précède la retraite et de la phase de versement. Ces dispositions sont quasi littéralement reprises de la directive IORP II.

[Lire la discussion](#)

Le projet de loi n° 3395 est adopté par 131 voix et 7 abstentions

Vote nominatif : 021

Oui	131
-----	-----

Becq Sonja, Beke Wouter, Bellens Rita, Ben Hamou Nawal, Bogaert Hendrik, Bracke Siegfried, Brotcorne Christian, Burton Emmanuel, Calomne Gautier, Calvo Kristof, Capoen An, Caprasse Véronique, Carcaci Aldo, Casier Youro, Cassart-Mailleux Caroline, Ceysens Patricia, Chabot Jacques, Chastel Olivier, Cheron Marcel, Clarinval David, Corthouts Michel, Daerden Frédéric, Dallemagne Georges, De Coninck Inez, De Coninck Monica, de Coster-Bauchau Sybille, De Crom Sandrine, Dedecker Peter, Dedry Anne, Degroote Koenraad, de Lamotte Michel, Delannois Paul-Olivier, Delizée Jean-Marc, Delpérée Francis, Demir Zuhail, Demon Franky, De Roover Peter, Deseyn Roel, Detiège Maya, Devin Laurent, De Vriendt Wouter, Dewael Patrick, De Wever Bart, De Wit Sophie, D'Haese Christoph, Dierick Leen, Di Rupo Elio, Dispa Benoît, Dumery Daphné, Fernandez Fernandez Julie, Flahaux Jean-Jacques, Fonck Catherine, Foret Gilles, Francken Theo, Friart Benoît, Gabriëls Katja, Galant Isabelle, Gantois Rita, Geerts David, Gilkinet Georges, Goffin Philippe, Goffinet Anne-Catherine, Grosemans Karolien, Heeren Veerle, Henry Olivier, Jadin Kattrin, Jambon Jan, Janssen Werner, Janssens Dirk, Jiroflée Karin, Kir Emir, Kitir Meryame, Laaouej Ahmed, Lachaert Egbert, Lalieux Karine, Lambrecht Annick, Lanjri Nahima, Lijnen Nele, Luyckx Peter, Maingain Olivier, Mathot Alain, Matz Vanessa, Miller Richard, Muylle Nathalie, Nollet Jean-Marc, Onkelinx Laurette, Özen Özlem, Pehlivan Fatma, Piedboeuf Benoît, Pirlot Sébastien, Pivin Philippe, Schepmans Françoise, Schlitz Sarah, Scourneau Vincent, Senesael Daniel, Smaers Griet, Spooren Jan, Temmerman Karin, Terwingen Raf, Thiébaud Eric, Thiéry Damien, Top Alain, Uyttersprot Goedele, Van Biesen Luk, Van Camp Yoleen, Van Cauter Carina, Van den Bergh Jef, Vanden Burre Gilles, Vandenput Tim, Vandeput Steven, Van der Maelen Dirk, Van de Velde Robert, Van Hecke Stefaan, Van Hoof Els, Van Mechelen Dirk, Van Peel Valerie, Van Peteghem Vincent, Van Quickenborne Vincent, Van Rompuy Eric, Van Vaerenbergh Kristien, Vanvelthoven Peter, Vercamer Stefaan, Vercammen Jan, Verherstraeten Servais, Vermeulen Brecht, Waterschoot Véronique, Willaert Evita, Wilrycx Frank, Winckel Fabienne, Wollants Bert, Yüksel Veli

Non	000
-----	-----

Abstentions	007
-------------	-----

Dewinter Filip, Hedebouw Raoul, Pas Barbara, Penris Jan, Van Hees Marco, Vuye Hendrik, Wouters Veerle